



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 4 juillet 2023 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le siège numéro 3 est vacant.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et visioconférence

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 14 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2023.

FINANCES

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ARLARC
5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUE
6. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (OH) : ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2022
7. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

125318-07-2023



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

8. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – AVRIL, MAI ET JUIN

TRAVAUX PUBLIC

10. CREUSAGE DES FOSSÉS DANS LE RANG ST-HENRI – PRÈS
DU 485, RANG ST-HENRI

11. OFFRES POUR LE BOIS – CHEMIN DE LA CEINTURE

12. APPEL DE PROPOSITION : RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

13. CORRESPONDANCE

14. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

•
•

15. RAPPORT DES COMITÉS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125319-07-2023

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2023

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 20 juin 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux des séances susmentionnés, comme rédigés, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125320-07-2023

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ARLAC

Considérant que l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) a pris une entente avec le Comité de Bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) afin de procéder à des études et obtenir un rapport concernant les herbiers aquatiques, la qualité et l'état de la bande riveraine, ainsi qu'un portrait du bassin versant ;

Considérant que COBARIC remettra un rapport complété d'une analyse et de recommandations à l'ARLAC ;

Considérant que l'ARLAC a présenté une demande d'aide financière pour ce projet aux municipalités de Saint-Benoît-Labre et de Saint-Victor ;

Considérant que le Lac-aux-Cygnés est situé au 2/3 sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de remettre une aide financière correspondant au 2/3 du coût de l'étude à l'ARLAC, soit huit mille dollars (8 000,00\$). Le tout sera prévu au budget de 2024.

125321-07-2023

5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES – INSTALLATION SEPTIQUES

Considérant que le propriétaire du lot 4 698 494 a fait une demande d'aide financière concernant la mise aux normes de son installation septique;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de verser l'aide financière au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500,00\$) prévue au règlement 611-2022 au propriétaire du 40, 1^{ère} rue du Lac Raquette (lot 4 698 494).

125322-07-2023

6. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (OH) : ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2022

Considérant que l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière a présenté ses états financiers pour l'année 2022 ;

Considérant qu'il y a un montant supplémentaire à payer de quatre cent quarante-neuf dollars (449,00\$) pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter tel que présentés, les états financiers de l'Office de l'Habitation et d'autoriser le paiement du montant supplémentaire de quatre cent quarante-neuf dollars (449,00\$) pour la quote-part de 2022.

125323-07-2023

7. COMPTES DU MOIS

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de trois cent un mille deux cent dix-huit dollars et cinquante-trois cents (301 218,53\$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

125324-07-2023

8. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Benoît-Labre et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Attendu que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la municipalité porte à la culture.

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – AVRIL, MAI ET JUIN

Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la liste des permis émis pour les mois d'avril, mai et juin, la valeur totale desdits permis s'élève à deux millions cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt dollars (2 155 420,00\$).

125325-07-2023

10. CREUSAGE DES FOSSÉS DANS LE RANG ST-HENRI – PRÈS DU 485, RANG ST-HENRI

Considérant la demande qui avait été fait par le propriétaire du 485, rang Saint-Henri concernant le creusage des fossés, deux solutions lui avaient été proposées ;

Considérant qu'il a finalement été retenu que le propriétaire procédera à l'achat des matériaux nécessaires afin de refermer les fossés qui seront creusés par la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à installer les matériaux requis et à remettre le tout en état.

125326-07-2023

11. OFFRES POUR LE BOIS – CHEMIN DE LA CEINTURE

Considérant que la municipalité a reçu 3 offres pour l'achat du bois dans le chemin de la ceinture ;

Considérant que l'offre la plus haute sera acceptée ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre la plus haute de monsieur René Busque au montant de deux cents dollars (200,00\$) pour le lot.

125327-07-2023

12. APPEL DE PROPOSITION : RAPIÉCAGE D'ASPHALTE

Considérant que chaque année des travaux de rapiéçage des rues asphaltées de la municipalité sont nécessaires ;

Considérant que le budget fixé en 2023 est de vingt-cinq mille dollars (25 000,00\$) ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux ciblés par le service des travaux publics.

13. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2023.

14. AUTRES POINTS À L'ODRE DU JOUR

Aucun point ne fut ajouté à l'ordre du jour.

15. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Marc Cloutier a eu une rencontre avec l'ARLAC concernant le projet COBARIC, il a aussi assisté à l'assemblée annuelle.

Madame Mélanie Raymond fait un rapport des activités et un rapport sur l'avancement des travaux du terrain de tennis.

Monsieur Jean-Marc Doyon a remplacé monsieur Jonathan Pépin lors de la réunion à la RICBS concernant Viridis.

Monsieur Claude Fournier a fait la mise à jour des cartes mortuaires ainsi que le classement des documents par thèmes suivant le feu.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 46 à 20 h 06.

125328-07-2023

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 06.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.


JEAN-MARC DOYON, MAIRE


CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE